

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 14 août 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE pour l'accès au corps des adjoints techniques à la protection judiciaire de la jeunesse dans la spécialité « restauration », option cuisine, et dans la spécialité « entretien »

NOR : JUSF0820180A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 14 août 2008, est autorisée au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des adjoints techniques à la protection judiciaire de la jeunesse dans la spécialité « restauration », option cuisine, et dans la spécialité « entretien ».

Le nombre total des postes offerts au recrutement est fixé à 4, selon la répartition suivante :

Région Bretagne-Pays de la Loire :

1 poste d'adjoint technique spécialité « entretien » à la direction départementale de la Mayenne (53).

Région Lorraine - Champagne-Ardenne :

1 poste d'adjoint technique spécialité « restauration » option cuisine au foyer d'action éducative d'Eprenay (51).

Région Normandie :

1 poste d'adjoint technique spécialité « restauration » option cuisine au FAE d'Evreux (27).

Région Rhône-Alpes - Auvergne :

1 poste d'adjoint technique spécialité « entretien » à la direction départementale du Rhône (69).

Les candidats retirent et déposent les dossiers à l'ANPE de leur lieu de résidence.

Le dossier de candidature doit spécifier le poste souhaité : adjoint technique spécialité « restauration », option cuisine, ou adjoint technique spécialité « entretien ».

Le dossier comprend la fiche de candidature « dispositif PACTE », disponible à l'ANPE, précisant le parcours antérieur de formation, et le cas échéant, l'expérience du candidat.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 26 septembre 2008, terme de rigueur.